

À Manneville-sur-Risle, comment le transport scolaire va-t-il s'organiser pour les collégiens ?



Quatre arrêts de bus vont permettre aux enfants de Manneville-sur-Risle d'aller au collège de Bourneville-Sainte-Croix à la rentrée de septembre photo d'illustration Aurore Coué/Paris Normandie

À partir du lundi 2 septembre 2024, les collégiens vont faire leur première rentrée dans l'établissement neuf de Bourneville-Sainte-Croix, près de Pont-Audemer. Ce changement entraîne une nouvelle organisation pour 36 enfants de la commune de Manneville-sur-Risle, où se trouve l'ancien collège.

Dans les tuyaux depuis 2015, le projet devient concret. Le collège de Bourneville-Sainte-Croix ouvre ses portes à la rentrée de septembre 2024. Ce grand déménagement entraîne un changement dans l'organisation pour près d'une quarantaine d'enfants de la commune de Manneville-sur-Risle, près de Pont-Audemer, où se trouve l'ancien établissement.



Le principal bouleversement est la mobilité. Quand certains pouvaient aller à l'école à pied, ils vont devoir à présent prendre les transports scolaires. « Depuis plus d'un an, nous travaillons avec la Région et le Département, explique Isabelle Duong, la maire de la commune. Nous avons quatre arrêts de bus validés par la Région : celui de la route de Rouen est maintenu, un au niveau de l'école (rue des longs Champs) et un autre à l'ancien collège (rue Charles-Péguy, sur le parking du gymnase), ainsi qu'un dernier route de la Barre en direction de Fourmetot. »

Quatre arrêts de car

Pour ce dernier arrêt, c'était la surprise. « Personne ne le connaissait. Il se trouve à cheval sur Manneville et le Perrey et servait à quelques habitants. Tout va être sécurisé avec un abri et un éclairage qui vont être installés. » Ainsi, cette portion de route va être classée en agglomération, entraînant une limitation de vitesse à 50 km/h, voire 30 km/h, au lieu de 80. « Les automobilistes vont devoir ralentir. »

L'ensemble des aménagements effectués par la commune auront lieu avant le début du mois de septembre. « Ça a déjà commencé devant l'école. Pour faciliter le retournement du bus scolaire, nous avons dû supprimer des places de stationnement. »

Une aide financière de la municipalité

À savoir que le conseil municipal a voté l'attribution d'une aide de 30 € sur les frais d'inscription du transport scolaire pour les enfants de la commune, soit un reste à charge de 100 € par élève. Les parents, eux, ont été concertés sur les arrêts de car lors d'une réunion publique en mai dernier en lien avec la Région, compétente sur ce dossier.

Un transport pour les lycéens vers les établissements de Pont-Audemer sera également prévu près de l'ancien collège après les vacances de la Toussaint.

Infos pratiques : L'inscription en ligne pour le transport scolaire est ouverte jusqu'au 31 juillet. Au-delà, une majoration de 20 € sera appliquée. Site : <https://transport-scolaire.normandie.fr>. Le tarif de l'abonnement est de 130 € par an.